

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**RELATIONS ENTRE STRUCTURES SOCIO-POLITIQUES TRADITIONNELLES ET MODERNES
DANS LA COMMUNE DE SAN**

DEMOCRATISATION ET DECENTRALISATION

Août 1996

Sous la Direction de

Andreas MASSING, Ph.D.

Le Consultant

**Professeur Sidiki TRAORE,
Département Histoire-Géographie
ENSup - BAMAKO - MALI**

T A B L E D E M A T I E R E S

Titres	Pages
I Introduction	4
II Justification de l'Etude	5
III La Région Géographique de San	7
IV San, et ses structures pré-coloniales	7
4.1. Le peuplement initial	

4.2. Structures sociales anciennes		
4.3. Evolution historique		
4.4. Les autorités traditionnelles		
4.5. Du royaume Bambara à l'Empire Toucouleur		
V Transformations Coloniales		12
5.1. Le gouvernement militaire (1893-1903)		
5.2. Débuts de l'administration civile		
5.3. La chefferie de canton		
5.3. Cercle et Commune		
VI. De l'Indépendance à nos Jours		16
6.1. Aménagements Récents		
6.2. La Population Sanoise		
VII. Les Structures Traditionnelles peuvent-elles influencer la décentralisation	21	
VIII Aperçu sur la Gestion de la Commune de San		21
IX Constat et Récommandations pour la Démocratisation et Décentralisation	23	
X Conclusion		25
ANNEXES		26
Bibliographie		27
Personnes Interrogées		28
Résultats des Elections de 1952 à 1993		29
Liste des Maires et des Commandants de Cercle		35

LISTE DES ABREVIATIONS

ONG	: Organisation Non Gouvernementale
CMDT	: Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
T.P.	: Travaux Publics
P.T.T.	: Poste Télégraphique - Téléphone
OPAM	: Office des Produits Agricoles du Mali
SOMASAC	: Société Malienne de Sacherie

I. INTRODUCTION

L'oeuvre de décentralisation administrative est sans doute l'une des entreprises majeures du Mali démocratique. Responsabiliser les populations, les amener à prendre en main leur destinée pour le développement économique social et culturel, est l'objectif essentiel assigné à cette décentralisation, comme le stipule la Loi N° 93-008 du 29 Janvier 1993, déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales.

Pour atteindre cet objectif dans un pays de civilisation et de culture millénaires, il est indispensable de tenir compte des structures traditionnelles d'auto-gestion communautaire qui ont permis aux populations de gérer leurs affaires dans le passé, avant l'état « moderne ».

Les relations que les structures traditionnelles des centres urbains ont entretenues avec les pouvoirs politiques territoriaux, les rôles qu'ils ont eu à jouer dans la vie économique de notre passé, ont une importance capitale pour les décisions en matière de décentralisation. La cité marchande, les centres religieux implantés dans un arrière pays animiste, les carrefours commerciaux, tous ont été des pôles de développement dont l'autonomie administrative et politique fut un outils de survie et souvent respectée par les grandes puissances territoriales en raison non seulement de leur capacité économique mais aussi de leur puissance spirituelle et intellectuelle.

II. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

L'objectif central de cette étude est de déterminer les caractères particuliers, positifs et négatifs, des villes Maliennes et de leurs structures et autorités socio-politiques traditionnelles, leur mode spécifique d'auto-gestion, et enfin leur impact non seulement sur leur gouvernement mais aussi sur celui du pays environnant, et d'en tirer les leçons pour la décentralisation et l'avenir de notre démocratie.

2.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Ils se résument à

- connaître les différentes structures traditionnelles de la ville de San et les rôles qu'elles ont joués dans la vie politique de la ville;
- déterminer leur influence sur le développement économique
- estimer l'impact sur l'administration de la commune et les effets éventuels sur un gouvernement et une gestion décentralisée.

2.2. METHODOLOGIE

2.2.1. Elle comprend d'abord le dépouillement de la documentation existante, voir à

- l'Ecole Normale Supérieure, des Mémoires de Maîtrise (Histoire, Géographie et en Philosophie); ayant traité des thèmes relatifs aux structures traditionnelles, aux relations entre Structures Traditionnelles et le Pouvoir;
- l'Ecole Nationale d'Administration, des Mémoires de Maîtrise en Administration Publique et en Sciences Juridiques;
- aux Archives Nationales à Koulouba, des archives coloniales sur la justice pénale et civile dans le Cercle de San (en 1911), sur des monographies du Cercle de Koutiala (1809 - 1914) dont dépendait la ville de San;
- à San d'une Notice géographique, historique et topographique du poste de San (1902 - 1903).

2.2.2 En second lieu, il fut nécessaire de mener

- des enquêtes sur le terrain auprès des représentants des structures traditionnelles et modernes (notables, religieux, anciens Maires, chefs de griots, élus, etc....);
- et compléter ces recherches à San dans les archives communales et du cercle de San et au centre de documentation de la Mission Catholique

2.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants:

- connaissance des différentes formes d'influences des structures traditionnelles sur la vie politique coloniale et post-coloniale dans la Commune de San;
- estimation de leur impact sur l'administration actuelle et la décentralisation à venir.
- connaissance des points forts et faiblesses de l'administration traditionnelle

III. LA REGION GEOGRAPHIQUE DE SAN

La région de San correspond à une grande plaine alluviale dans la vallée du Bani, dans la zone nord-soudanienne malienne. Dans cette région où les altitudes oscillent entre 275 et 300 m, se situe la ville de San à 4° 53' de longitude Ouest et 13° 18' de latitude Nord (cf. carte).

La rivière Bani qui traverse la partie nord du Cercle de San, joue un rôle déterminant dans ce milieu naturel, dans la mesure où sa crue assure l'alimentation de la nappe phréatique et de la mare de Sanké qui a depuis longtemps été une zone favorisée de riziculture et de pêche. Les bords de la plaine d'inondation consistent des alluvions sableuses aptes pour les cultures de mil, d'arachide et l'élevage. Cette position stratégique de carrefour de routes entre les zones d'inondation du Bani et du Niger et la plaine exondée a valu à San sa position de marché important.

La région connaît l'alternance de deux saisons: la saison sèche de Novembre à Mai où dominent les vents du Nord très secs et chargés de poussière; d'autre part la saison pluvieuse de Juin à Octobre où les précipitations dépassent 700 mm et pendant laquelle les cultures ont leur période de croissance.

IV. SAN, ET SES STRUCTURES TRADITIONNELLES

4.1 Le peuplement initial de la ville de San

San serait à l'origine un campement de pêcheurs Bozo sur les bords du Bani dont l'emplacement correspondait à la butte de l'ancien quartier autour de la Grande Mosquée actuelle.

Plus tard, un chasseur marka venant de Somo (village Bobo-Oulé à 16 km de San), appelé Tion Bakoré ou Yérémakoré TRAORE, se serait installé selon les traditions, à côté de la Mare de Sanké, à cause de la présence nombreuse de gibier. Il fit venir sa famille pour lui dire que c'était ici qu'il avait passé l'année ("San") passée. De là viendrait le nom de la ville.

Selon une autre version, un groupe de marchands Dioula venus du Sud, les KOÏ TA et les SEKINE, aurait campé au même emplacement durant le dernier jour de l'année. Le lendemain de leur arrivée, ils auraient alors dit: "An ye San tèmè yan" (= c'est ici que nous avons passé l'année), d'où le nom de la ville. Les KOÏ TA se disputent donc avec les TRAORE la fondation du village. Les Sékiné seraient extincts comme famille depuis le XVIII^e.

Plus tard s'ajoutèrent les TERA, marka de Tion, alliés aux Traoré par des liens matrimoniaux (ils seraient venus de Dia et de Djenné aux XI et XII^e siècles), ainsi que les SANTARA, d'origine maure, venus par Djenné, d'où ils introduisirent l'Islam (selon Bakary KAMIAN, 1959).

des cultivateurs TOUMAGNON vinrent des villages voisins du Sud, des FOFANA du Nord, des KONATE de la région de Ségou, des KAMIAN du village tout proche de Dallon, des SAMAKE, DJIRE et DAOU bambara des villages proches de l'Ouest.

Les différentes ethnies composant la population sanoise, on peut les regrouper en 4 groupes:

- les Marka: entendons par là les descendants des premières familles ayant fondé la ville, par extension, tous les autochtones. Ils représentent environ 40% de la population de la ville actuelle.
- les populations d'origine rurale, venant des environs de San, essentiellement des Bambara, des Bobo-Oulé (Bwa-Oulé), des Minianka, soit 28% de la population;
- Les populations d'origine du Delta: Peulh, Bozo et Somono, soit 18% de la population;
- enfin les autres populations d'origine lointaine mais minoritaires: Mossi, Dafing, Samogo, Malinké, Dogon etc. environ 14% de la population.

4.2. Les Structures Sociales Anciennes

Le village initial comprit 4 quartiers: Terala, Koitala, Santarala, Traorela, dont les aînés furent les chefs. Les quartiers communiquaient entre eux au niveau de la place centrale (où est édifée l'actuelle Grande Mosquée), par l'intermédiaire de vestibules dont un par quartier (cf. carte). Le village était entouré par une haute muraille "le Tata".

Deux associations traditionnelles "Ton" regroupaient les habitants des quartiers Est, (les TERA et KOITA) dans « Dofera », et ceux des quartiers Ouest (TRAORE ET SANTARA, descendants des ancêtres Ba-Kassoum Traoré et Ba-Kassoum Santara) dans « Banabako ». Chaque "Ton" était présidé par un habitant choisi parmi les familles. Le chef des KOÏ TA (Dioula) avait un rôle important dans "Doféra" et le chef des TRAORE dans "Banabako".

Les tons sont divisés en fraternités d'âge (flan-krou), composés de jeunes nés dans la même année; les jeunes sont des membres actifs, alors que les vieux de plus de 30 ans sont des conseillers. Le ton-tigi convoque les ton-sigi (assemblées générales) des ton. Davantage de recherches sont nécessaires pour mieux connaître la structure et le fonctionnement de ces « tons ».

Les quartiers gardiens des traditions à San constituent ce qu'on appelle la ville traditionnelle. Celle-ci correspond en fait à l'ensemble de la ville nord. C'est là que se regroupent le plus d'éléments, expression de l'organisation et des habitudes des vies anciennes, des sociétés traditionnelles. C'est l'espace central de la cité précoloniale devenu aujourd'hui la place où se dresse la Grande Mosquée. Le maintien d'un certain rôle des traditions dans cette partie, est matérialisé par la construction de deux vestibules aux abords de la place: celui des KOÏ TA au Sud en marge du quartier Missira et celui des TRAORE à l'Ouest du quartier Karentéla.

La culture traditionnelle est surtout vivace dans ces quartiers conservateurs:

- ils comportent les éléments rappelant les coutumes pré-islamiques de la ville tels les lieux et édifices sacrés: Bois sacré de Santoro, Puits sacré de Karentéla, Mare de Sanké, le quartier de Dabanina où Dâ a passé la nuit quand il était venu récupérer l'impôt etc.
- Ils sont en plus le lieu de concentration de la vie islamique: Grande Mosquée, multitudes d'écoles coraniques, de marabouts, cimetière musulman au Nord.

Les chefs de quartiers sont aujourd'hui les plus importants maillons des structures traditionnelles. Chaque quartier a son chef. Le chef de quartier est **nommé** par le Maire de la ville. A son décès, le quartier est convoqué pour désigner un autre. C'est dire qu'en principe, le privilège d'être chef de quartier n'appartient à aucune famille. Force est de reconnaître cependant que dans les vieux quartiers, c'est la personne la plus âgée de la plus vieille famille. C'est en l'occurrence le cas chez les TERA. C'est ainsi qu'au quartier de Bagadadji, après le décès du père Bouno TERA, il fut remplacé par son fils le plus âgé, Binké TERA, un lettré qui jouissait de l'estime de la population. Dans ces vieux quartiers, le pouvoir du chef de quartier est réel. Il est reconnu, écouté, consulté. Dans les quartiers neufs, ce n'est pas toujours le cas.

Il est à noter qu'il n'existe pas de chef de village à San. Le rôle du chef de village étant joué par les chefs de quartiers. Cependant, toutes les réunions des chefs de quartiers sont présidées par le chef de quartier du quartier le plus ancien à l'occurrence un TRAORE du quartier de Karentéla, lesquels sont aussi les gardiens du puits sacré et de toutes les traditions. KAMIAN indique qu'au niveau de chacune des grandes familles, l'aîné détient le poste de « chef de terre » (ou dougou-tigi) alors que le puiné tenait celui de « chef de pays », dans quel poste les familles se succédèrent à tour de rôle, avant l'institution de l'Almamy

Les hommes de caste assurent la police, organisent toutes les réunions de la vie, les mariages, baptêmes, circoncisions, fêtes diverses, travail collectif, compétitions sportives et funérailles. Ils sont consultés en toute occasion, comme on consulte des fichiers, ils récitent dans les moindres détails des histoires des familles et du village, les coutumes qui régissent la cité, connaissent la généalogie de chacun, les interdits; ils possèdent les secrets de la société et se les transmettent de père en fils;

ils constituent de véritables archives vivantes qui suppléent aux documents écrits et exercent dans la vie une influence puissante, quoique discrète le plus souvent. »

Ils comprennent, d'abord, les griots: On en trouve dans tous les quartiers de la ville. Ils sont regroupés en plusieurs associations, lesquelles organisent à l'occasion de chaque fête, des manifestations. Ils ont pour chefs, Djéliba KONE qui est leur porte-parole et qui joue aussi le rôle d'intermédiaire entre les griots et l'administration d'une part, entre les griots et la société civile d'autre part. Il convient de citer aussi un second chef de griot auquel est attribué un rôle spécial. Il s'agit de Allaye DAW, le chef coutumier de la pêche de Sanké.

Il assume cette fonction depuis 1946. A l'époque dit-il, le Commandant de cercle tous les ans, informait les villages de la date de la pêche de la Mare Sacrée, laquelle a lieu au mois de Juin, un jeudi. La pêche de la Mare Sacrée est aussi vieille que la cité. Elle est le patrimoine des fondateurs de la ville. Allaye DAW en a seulement la charge des cérémonies rituelles. L'événement a pris une importance particulière sous la 1ère République. Depuis, l'organisation de la cérémonie est faite et prise en charge par la Mairie qui invite des gens de partout: Bamako, Ségou, Sikasso, etc... La Mairie met à cet effet en place une Commission d'Organisation.

Les manifestations de la fête regroupent plusieurs milliers de personnes. Elles débutent le mercredi matin et se poursuivent jusqu'au début de la pêche proprement dite le jeudi dans l'après-midi. La pêche de la Mare Sacrée a lieu même si la Mare est sèche, ce qui selon DAW, n'est arrivé qu'en 1912, en 1917 et d'une année à l'autre depuis 1973.

La pêche proprement dite commence le jeudi vers 16 heures. Elle a lieu pendant que les manifestations se déroulent sur la berge. Hommes, femmes, jeunes et vieux, tout le monde s'y rend. Il n'y a pas non plus d'interdits. La fête est surtout l'occasion de faire des bénédictions à tous et à tout le pays.

Les forgerons (noumou): Ils semblent moins organisés que les griots et moins influents que ces derniers. Ils sont représentés dans tous les quartiers et se sont regroupés récemment dans une association et ne sont pas en conséquence, sollicités pour organiser des fêtes. A San, ils viennent des dyamou noumou DAO, BALO, KONE, KONATE, COULIBALY et viennent du Minianka ou du Dafin. Mais il y a également des forgerons d'origine de familles libres comme DIARRA, TRAORE ou SANOGO qui ont appris le métier pour se faire une subsistance. La vie domestique, agricole et industrielle serait privée d'outils de base sans leur travail, et beaucoup entre eux partent même en hivernage vers les hameaux de culture. Leurs femmes sont des pôtieres et se vouent à la production croissante de « Bogolan », dont San est un des centres uniques.

Les chefs religieux musulmans ont pour chef l'Imam de la Grande Mosquée. Ce dernier depuis l'Indépendance de notre pays au moins, est toujours choisi dans les familles TOUMAGNON. Seydna Oumar TOUMAGNON est l'actuel Imam de la Grande Mosquée. Il exerce cette fonction depuis 10 ans. Il a succédé à son père un an après le décès de ce dernier. Selon lui, les Imams TOUMAGNON ont été:

- Yacouba TOUMAGNON,
- Moustapha TOUMAGNON (son grand père)
- Moussa TOUMAGNON
- Sory TOUMAGNON
- Bassidiki TOUMAGNON
- Seydna Oumar TOUMAGNON.

Il reste à noter que les TERA aussi ont un imam pour la grande mosquée et pour la mosquée de leur quartier. Chaque quartier a d'ailleurs sa mosquée, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes, par exemple à Djenné qui n'a qu'une seule mosquée.

Les musulmans de San sont partagés entre deux tendances:

- la première est celle des wahabites, ont leur mosquée à part. Ce sont eux dont les femmes portent des voiles noires. Ils prient à part même les jours de fêtes cependant le mois de ramadan. Même si l'on invite toute la ville à sortir pour aller prier et implorer les grâces de Dieu pour qu'il pleuve, eux ils préfèrent prier à part;

- la deuxième, les Hamallistes ont également leur mosquée. Ce sont ceux qui ont toujours de grands chapelets.

Malgré l'existence de deux tendances, l'entente règne actuellement entre elles, alors que ce n'était pas le cas il y a environ 20 ans.

4.3. Evolution Historique et Nouveaux Peuplements

Le village de San aurait existé au XIV^e Siècle et relevé du Royaume de Dâ, à 30 km au Sud de San. Selon O. Konaré San fut fondé vers 1400 (1980), également Rasilly (Simple Notes sur l'Histoire des Cercles de San et Tominian, 1971) estima aussi la fondation vers 1400, environ à la même époque que Dia sur les bords du Diaka. Le Tarikh el fettash mentionne une expédition de l'Askia Ishak contre San en 1542-43. Vers 1600 eut lieu la fondation du Dadougou et du Taradougou par un Traoré venu de l'Est.

Mamari Couloubaly, décédé vers 1712, occupe le Bendougou, le Séladougou, San et oblige Djenné à payer tribut, probablement vers 1690.

Avec le déclin de l'Empire du Mali, San, ville prospère, traversa une période de troubles. Il devint une dépendance du Royaume Bambara de Ségou avec Biton COULIBALY au début du XVII^e Siècle. La région qui était alors appelée Bendougou, obéissait à un chef Marka. La guerre contre les Bambara par les Dioula de Kong, menée par Famaghan OUATTARA, probablement dans le but de contrôler toute la route commerciale vers Djenné, vit la destruction de l'ancien San (vers 1740). Un nouveau village, Dalan fut reconstruit au nord de l'ancien Karantéla par les nouvelles populations, probablement captifs Bambara, dispersés à la mort de leur maître Biton COULIBALY en 1751.

4.4. Du royaume Bambara à l'Empire Toucouleur

La région connut un calme relatif jusqu'à l'avènement de la Dina au début du XIX^e: Cheikou Amadou établit de nouvelles provinces dans le Bendougou de 1830 à 1840, et plaça un Almamy (chef religieux) à San.

L'épopée Toucouleur marqua la fin de l'Etat théocratique des Peulh et se traduisit par un changement de chefferie à San. La chefferie passa des mains des TRAORE à celles des TERA. Ce fut une nouvelle dépendance vis à vis de Ségou, conquise par El Hadj Omar en 1861. Des rescapés de Sansanding s'installèrent au Sud: les Bengali et les Sempara. A la suite des défaites dans le Macina, de nombreux Peulh s'installèrent au nord, dans un endroit qu'on appelle le Fouladougou.

El Hadj Omar lui-même aurait passé et campé aux bords du Bani, où il salua l'Almamy en lui demandant de prononcer des prières en sa faveur (comm. orale B. KAMIAN) avant de continuer vers Djenné et Hamdallaye. Grâce à son 'gouvernement' par un almamy, San fut donc reconnu par El Hadj Omar comme ville autonome et marché important bénéficiant de la paix du marché, qui protège et assure les caravanes de commerçants, et par ceci devint un lieu de refuge pour ceux qui fuyaient les troubles des invasions. Les derniers immigrants avant la période coloniale à San étaient des Sonraï (MAÏ GA, CISSE, TOURE), tous originaires de Djenné et Tombouctou et quelques Bozo installés aux bords du Bani.

V. TRANSFORMATIONS COLONIALES

5.1 Le Gouvernement Militaire (5 jan 1891 à 1903)

L'arrivée à San du capitaine P. Monteil le 05 Janvier 1891 signale le début de la colonisation, par la signature d'un traité de protectorat avec l'Almamy Lassana Téra, qui assure d'abord en quelque sorte le statut de la ville comme un centre indépendant:

« L'Almamy de San, en son nom et au nom de ses successeurs, place son pays sous le protectorat de la France. La France reconnaît l'indépendance de la ville de San sous l'Almamy et ses successeurs. Elle s'engage à protéger par tous les moyens en son pouvoir le commerce des caravanes. Le commerce sera entièrement libre à San comme il est présentement » (Traité de protectorat du 14/01/1891, art. I à IV, cité en KAMIAN, 1959, 229).

Monteil évalua la population de San à 5 ou 6.000 habitants et envisagea d'emblée la nécessité de signer un traité commercial avec les autorités. A ce sujet, il écrit: "L'acte qui venait d'être signé était à mes yeux, d'une importance capitale.... San est non seulement un marché, une sorte de ville libre où convergent les caravanes qui, du Sud et de l'Est, apportent du Ourodougou (pays de kola, Côte d'Ivoire) et du Gondia l'or et la noix de kola qu'elles vont vendre plus loin dans le Macina, à Djenné, Bandiagara et même Tombouctou, ou au Nord sur la rive gauche du Niger, dans le pays des Bambara. Du Nord viennent d'autres caravanes qui apportent le sel en barres, produit de base de toutes les transactions entre le Niger et la Côte de Guinée, et les étoffes du Macina. C'est ainsi qu'à San se coudoient chaque jour au marché: les Arma (population noire) de Tombouctou vendant leur sel, les Dioula (marchands) du Macina et des Haoussa offrant leurs étoffes et vêtements brodés, les gens de Kong, les Bobo qui travaillent très ingénieusement le cuir et le fer, les peulh enfin avec les produits de leurs troupeaux" (V.P. Monteil: 1891, "De Saint Louis à Tripoli par le Lac Tchad").

"En 1892 meurt l'Almamy Lassana TERA dont la justice était reconnue par tous comme équitable et dont le renom de sagesse et de sainteté avait gagné tous les pays de la boucle du Niger"(B.KAMIAN, 229). Son fils Kalilou TERA signe également un traité avec Monteil, alors commandant du cercle de Djenné.

Le Lt.Col. Archinard passe à San le 8 avril 1893 dans sa poursuite du roi Amadou et pour préparer la prise de Djenné. Il écrit dans son rapport de campagne « Je vais aller à Djenne. Ceux qui ne sont pas d'accord avec Aguibou n'ont qu'à se sauver. J'irai à Bandiagara pour en chasser Amadou et la donner à Aguibou. Pour les gens de San ce sera bon »

En 1895, San est choisie comme poste militaire par le Lieutenant Hugot. En 1897, la colonne Voulet et Chanoine détache une grande partie des cercles de Koutiala et San de Ségou pour former le Cercle des Minianka, dont San devint chef-lieu et le Lt.Cottes le premier commandant (1897-99). En 1899, le chef-lieu de ce cercle passe à Koutiala, alors que San reste simple chef-lieu de sub-division.

Un évènement capital et traumatisant pour la ville fut l'exécution de Kalilou TERA par pendaison vers 1901 ? La conséquence fut la destitution des TERA de la chefferie et le transfert du commandement de la ville aux TRAORE « ce sera l'origine des haines inexpiables entre les deux familles » (B.KAMIAN, 229), qui rompirent leur traditionnelle alliance matrimoniale, et ne contractèrent aucun mariage entr'eux jusqu'à ce jour.

Sans connaître la version officielle Française - la recherche des actes du tribunal dans les archives à Aix est en cours mais n'a donné de résultats probants car certains documents y sont purgés - la condamnation à la peine capitale d'un chef indigène n'eut lieu en général qu'en cas de délit assez grave et ne se fit qu'en cas de trahison ou de rébellion ouverte. Les Téra y virent une intrigue des TRAORE qui les auraient inculpés auprès des Français de fomentation de rébellion. Une autre version, venant d'autres familles, vise l'orgueil de Kalilou, qui aurait refusé le respect et la fourniture de porteurs au commandant Français.

Il est notre avis que TERA aurait trop insisté, au moment de l'abrogation du protectorat et de l'introduction du gouvernement civil en 1903, sur l'indépendance de la ville sous son égide qui lui fut assuré par le traité, et que les Français y ont saisi un prétexte pour l'accuser de sédition et de se débarrasser d'un adversaire incommode, qui en plus fut un important chef religieux.

Dans l'atmosphère chargée des années de l'occupation militaire, surtout de la lutte des Français contre les chefs comme Samori, Babemba, El Hadj Oumar et les Talibé, qui avaient déclaré le jihad contre les infidèles, et dans lesquelles beaucoup de chefs et imams révoltés furent exécutés, il est possible que TERA aurait pris des contacts secrets avec d'autres chefs Musulmans. Selon mes

informateurs de la famille qui gardent les Tarikhs familiaux¹, TERA aurait permis le passage ou consenti à l'achat de fusils venant de Babemba à Sikasso et fut condamné de haute trahison.

Toujours est-il que la cause du conflit est entouré de mystère et que l'opposition des deux familles a continué à dominer la politique de la ville pendant presque un siècle.

5.2. Débuts de L'Administration Civile (1903 - 1959)

En 1903, l'administration militaire devient civile avec la création du Territoire Haut Sénégal-Niger. San est alors une circonscription comprenant 35 cantons dépendante de Koutiala, qui devient, en 1909, chef-lieu de Cercle.

Au début de l'administration coloniale, les 4 quartiers de l'ancienne Cité, actuels Karentéla, Bagadadji, Missira et Dallan, correspondaient aux clans Marka. Aux Bambara et Bobo correspondait l'actuelle extrémité de Dabanina, Santoro, Lafiabougou. Quant à la population de cadres et responsables de l'administration, les commerçants européens et libano-syriens, ils commencèrent à s'installer dans la ville "européenne" au sud.

Avant 1914, 8 comptoirs et 1 factorie traitant le coton, s'étaient installés à San. Les années 1913 à 1915 furent déficitaires de pluie et amenèrent de mauvaises récoltes et la grande famine. La pression du gouvernement colonial sur les populations par le recrutement et les levées d'impôt, fut excessive: en février 1915, une révolte de Bobo éclata dans les cercles de Dédougou et de Tominian, par le chef de Tougoula. Elle fut suivie par les Samo. En mars 1916 elle prend le cercle de San qui fut menacé par des insurgés et ne put être réprimée qu'en septembre. La répression et un nouveau décret de Clémenceau prévoyant un recrutement général pour la guerre en 1917 amena la fuite de populations entières vers les territoires Anglais de la Gold Coast. La population sanoise périclita en conséquence (de 2.848 habitants en 1909 à quelques 1000 en 1918).

En conséquence du recrutement militaire, les Maisons de Commerce sont obligées de faire appel à des Bambara de Ségou pour renouveler leurs effectifs d'acheteurs. Ils vont fonder à San le quartier Ségou-Kourani (la nouvelle Ségou). A cause de la guerre, des comptoirs ferment faute de marchandises et en 1917 il n'en restait plus que trois.

Dans l'entre deux guerres, l'arrivée des fonctionnaires français et de plusieurs Libanais, réactive le commerce. Ainsi en 1935, la ville de San avec ses 4.625 habitants, comptait 14 boutiques dont 9 libanaises.

En 1946, la population sanoise atteint de nouveau 6.000 habitants; Des ateliers de filature, de tissage d'étoffes sont ouverts afin d'habiller les recrues. Des Usines d'égrenage d'arachide, de kapok fonctionnent, pour ravitailler les huileries et savonneries de Bamako, de Dakar.

En 1956, San compte environ 10.000 habitants; des pistes, routes de latérites relient San aux principaux marchés de brousse. Une route reliant San à Bélénikégny (au bord du Bani) est terminée en 1919 et permet de joindre Sy sur la rive gauche du Bani. Les voies reliant San à Ségou, Mopti et Bobo en passant par Siensou, sont améliorées. La route inter-coloniale N°1 Bamako-Mopti "la route du poisson", relie la Côte d'Ivoire en passant par Bobo et Koutiala.

La ville elle-même fait l'objet de gros travaux d'aménagement. Deux axes sont tracés: l'un Nord-Sud, l'autre Ouest-Est, ainsi que des rues de 20 à 50 m de large. Les nouveaux quartiers sont lotis suivant un plan damier aéré; les premiers caniveaux sont creusés à Ségou-Koura; de nombreux arbres sont plantés (caï Icédrats, fromagers, acacias). Un périmètre est aménagé à l'Est de la ville, tandis que la grande mosquée est reconstruite en 1941.

Sont également construits à l'époque: les locaux de l'Hôpital et de la Maternité, le Service des Grandes Endémies, les premières classes de l'école primaire, le Camp des Gardes, l'Eglise (1952), la Maison de la Culture (1956) les Grands Magasins, la Pharmacie (cf. carte).

¹ Mon collègue d'études, Kalilou Téra, aujourd'hui professeur de linguistique à l'Université d'Abidjan, à la mort de son grand-père, a hérité de ces Tarikhs et les conserve dans sa maison.

5.3. La Chefferie de Canton

On ne saurait parler des structures traditionnelles sans évoquer une structure traditionnelle aujourd'hui éteinte: la chefferie de canton. Elle était une institution de l'Administration Coloniale. Les chefs de Canton étaient certes choisis parmi les notables dans des vieilles familles, mais ils étaient surtout choisis en fonction de leur attachement à l'administration coloniale. Aussi étaient-ils révoqués et remplacés et même punis quand ils ne servaient pas "loyalement" le pouvoir colonial.

A San, la chefferie de Canton fut assignée à la famille TRAORE. Le dernier chef de Canton, Amadou TRAORE, est décédé. Il a exercé la fonction de 1943 jusqu'à l'Indépendance. Son prédécesseur était Bé Birama.

Le Père De Rasily donne comme suit les 5 chefs de Canton de San et la durée de leur chefferie:

- Koro: 1902 - 1909
- Kassim: 1909 - 1917
- Adama: 1917 - 1922
- Bé Birama: 1922 - 1943
- Amadou: 1943 - 1962

Leur rôle consistait à collecter les impôts, à récupérer et à faire exécuter les mots d'ordre du pouvoir colonial aux moyens des mesures coercitives dont les gardes de cercle étaient les instruments. Depuis 1946, avec l'abolition des travaux forcés, dont les chefs de Canton furent les principaux organisateurs, leur autorité fut affaiblie.

En 1958 déjà à la suite du référendum, la chefferie de Canton fut abolie en tant qu'institution administrative par le gouvernement du premier Président Modibo Keita et son parti Unique USRDA. Le parti d'opposition, sous Fili Dabo Sissoko fut accusé d'être soutenue par les administrateurs coloniaux et les chefs de canton et Fili Dabo Sissoko fut arrêté et mourut dans des circonstances mystérieuses dans un camp de détention. Certains chefs-lieux de Canton ont été transformés en chefs-lieux d'Arrondissement mais grand nombre d'anciens cantons furent simplement supprimés.

Du fait qu'à San la chefferie étant bien plus antérieure à la chefferie coloniale et reposa dans les familles des chefs de terre, et des almamy ceux-ci en déduirent un droit pour la gestion des affaires locales.

5.5. La Période Pré-Indépendance

Il tient à souligner le contexte politique général de l'époque, une époque chargée de la lutte entre l'URSS et les alliés occidentaux pour l'influence sur le continent Africain: l'USRDA était depuis sa création en 1946 l'allié du Parti Communiste Français, et la prise de pouvoir du Général de Gaulle en 1958 ne fut que dans le sens des Américains qui craignaient l'Afrique suivre le train mis en marche par Nkrumah en 1957 et Sékou Touré en 1958. Le référendum pour l'adhésion du Soudan à la Communauté Française eut lieu le 24 mai 1958, mais fut basculé par Modibo K. vers un 'oui'.

Le 30 déc. 1958 les territoires du Sénégal, du Soudan, de la Haute-Volta et du Dahomey avaient décidé de créer la Fédération du Mali « pour sauver ce qui pouvait l'être de l'AOF » (P.Gaillard, Foccart Parle, 1995, 190). L'assemblée constitutive de la Fédération eut lieu du 14 au 17 janvier 1959 à Dakar, et sa constitution fut ratifiée en fin janvier par les assemblées des quatre états. Mais déjà 15 jours plus tard, le 15 février, l'assemblée du Dahomey adopta une Constitution nationale d'Etat membre de la Communauté Française. La Haute Volta suivit cet exemple le 28 février, sous l'influence d'Houphouët-Boigny, lui-même anti-fédéraliste, auprès de Yaméogo.

Au début d'avril 1959, la Fédération du Mali, débuta à deux seulement avec Modibo KEITA élu chef du gouvernement et L.S. SENGHOR président de l'Assemblée de la Fédération. La proclamation de la constitution eut lieu le 25 avril. Les partenaires refusaient cependant que cette Fédération fut représentée au Conseil exécutif de la Communauté, mais insistèrent sur la représentation des deux états membres: Mamadou Dia siégeait comme délégué du Sénégal, et Modibo KEITA (ou Jean-Marie KONE) comme délégué du Soudan.

Le 1 mai, le malgache Philibert Tsiranana se fait élire Président de la République et fait beaucoup accélérer le mouvement vers l'Indépendance: à la 5^e réunion du Conseil Exécutif de la Communauté, le 11 septembre 1959, Mamadou Dia et M.KEITA pour la Fédération du Mali, et TSIRANANA pour le Madagascar informent qu'ils demanderont bientôt l'Indépendance. Ce qui fut fait pour le Mali à la 6^e réunion le 12 décembre. Le 13 déc., devant l'Assemblée fédérale du Mali, le général de Gaulle donne son accord. Entre temps le Soudan avait tenu ses élections, législatives le 28 mars, et communales le 28 juin 1959.

L'indépendance de la Fédération est proclamé le 20 juin 1960; mais elle éclate déjà le 20 août à l'approche de l'élection de son président. Alors que Senghor était prévenu, les Soudanais manoeuvrent pour faire élire Modibo KEITA ou Lamine GUEYE. Au début d'août, Modibo KEITA nomma par décret le Colonel SOUMARE, chef d'état major de la Fédération, mais Mamadou DIA, chef du gouvernement sénégalais et Ministre de Défense de la Fédération refusa de contresigner. Dans la nuit du 19 au 20, la frontière entre le Sénégal et le Soudan fut fermée et les ministres soudanais renvoyés par l'autorail. Le Sénégal proclama immédiatement son indépendance et le Soudan suit le 22 septembre sous le nom République du Mali en se déclarant « libre de tous ses engagements avec la France ».

VI. SAN DE L'INDEPENDANCE A NOS JOURS

6.1. Cercle et Commune

La Commune de San bien que créée en 1958 est une réalisation de l'après Indépendance. Monsieur BYAIS en est le 1^{er} Maire. En 1959, San fut érigée en Commune de Moyen Exercice. Elle devint une Commune de Plein Exercice en 1966 et Monsieur Mohamed Zouboye FALL fut le premier Maire élu. La Commune a connu une première gestion par Délégation Spéciale en 1967.

6.2. Les aménagements récents

Avec l'indépendance, la ville de San continua s'étendre vers le Sud-Est, le Sud-Ouest, le long des deux axes de la circulation.

Elle a gardé ses fonction de chef-lieu, de centre administratif et d'encadrement du monde rural. Les anciens locaux sont soit conservés (CMDT, Section du Développement Rural, Section de Lutte contre le criquet migrateur africain, T.P., P.T.T.) ou réutilisés: Section Locale de l'Opération Riz, qui s'installe dans l'ancienne Kapokièrè; les hangars du Soudan Français deviennent ceux de l'OPAM; l'ancienne Résidence du Commandant de Cercle abrite la Mairie.

De nouveaux bâtiments sont construits: le Collège privé (1961), la Pompe Texaco (1963), des hangars métalliques sur le marché. En 1971, c'est l'ouverture d'une petite Sacherie: la SOMASAC, laquelle doit fournir en sacs de jute les Organismes d'Etat (CMDT, OPAM). Cette Sacherie qui employait 500 ouvriers jusqu'en 1977, ne fonctionne plus. C'est aussi pendant cette période que l'Entreprise Aqua Viva du Père Vespérien installa sa base.

En 1980, commença la construction d'une Usine de décorticage d'arachide, Usine qui hélas, n'a jamais tourné. Une Ecole Normale Secondaire de 600 élèves, ouverte en 1979, a aujourd'hui fermé ses portes.

De nombreux aménagements donnèrent à la ville l'aspect d'une ville moderne: remembrement du noyau précolonial en 1960, destruction des quartiers proches de la Grande Mosquée pour dégager l'espace actuellement ombragé autour de la Mosquée, réaménagement des quartiers adjacents en un plan proche du damier, lotissement de nouveaux quartiers à la périphérie de la ville au Sud-Ouest et au Sud-Est.

Les deux artères principales: Nord-Sud et Est-Ouest, sont bitumées en prolongement des grands axes routiers qui passent par San (aujourd'hui la RN6 pour la route Ségou Mopti et la RN13 pour la route en direction de Koutiala et du Sud).

6.2. La population sanoise: évolution, composition ethnique et vie professionnelle

Selon le recensement de 1974, la population sanoise se réclamant originaire de la ville, représentait 38,5% de la population totale.

En 1976 et 1980, la population sanoise a connu les données suivantes:

Année	Pop. totale	Hommes	Femmes	Taux de natalité	Taux de mortalité
1976	23.378	48,5%	51,5%	39%°	16,6%°
1980	25.961	49,5%	50,5%	37,6%°	16,6%°

En 1980 - 1981, la population de San plaçait cette ville dans la catégorie des petites villes ou centres secondaires ou semi-urbains. Elle la plaçait également en 9^e position après Bamako, Ségou, Mopti, Sikasso, Kayes, Gao, Koutiala, Kati.

Si l'on se fie aux résultats des travaux effectués par Couret Dominique sur San, on peut affirmer que la position que confère à la ville sa population par rapport aux autres villes maliennes, est en recul.

En effet, selon Couret:

- de 1946 à 1966, San occupait la 3^e position après Bamako et Mopti
- de 1956 à 1966, 4^e position après Bamako, Mopti et Kita
- de 1966 à 1976, 8^e position après Bamako, Mopti, Ségou, Sikasso, Goundam, Kita, Tombouctou.

En 1981, le taux d'accroissement naturel de la population de San était de 21%°, contre 23%° en 1976. En 1981 également, le taux de fécondité (nombre de naissances dans l'année par rapport au nombre de femmes en âge de procréer) était élevé: 149,5%°

Au cours de la même année, la répartition de la population par âge était la suivante:

- moins de 15 ans: 45,6% de la population
- de 15 à 60 ans: 48,7%
- plus de 60 ans: 5,6%.

Il en résulte que la population à charge correspondait à 51,2% alors que la population en âge de travailler, représentait 48,7%.

Sur le plan professionnel, en 1981, la population sanoise se répartissait essentiellement entre trois secteurs:

- le petit commerce qui occupait 51,5% de la population totale;
- l'artisanat, 28,6%;
- les services divers, 16,2%;
(agriculteurs et fonctionnaires: 3,7%).

S'agissant du travail féminin à San, il comprend:

- les activités de service qui sont de deux types: celles des griottes et celles d'autres personnes de faibles revenus comme les activités des pileuses; leurs apports peuvent être estimés respectivement à 20.000 et 2.000 FCFA par mois;
- l'artisanat de service: les activités des potières et celles des fileuses par exemple;
- les activités de commerce: vente et revente au détail, la vente de produits

condimentaires en est la plus importante.

Pour ce qui concerne le travail masculin, les résultats de l'enquête menée par Couret Dominique en 1983-84 sur un échantillon de 540 hommes, sont assez significatives.

Total	Agriculture	Pêche	Elevage	Artisanat	Commerce	Services	Fonctionnaires
540	222	3	3	117	65	54	76
100%	41%	0,55%	0,55%	21,5%	12,3%	10%	14%

Il est à noter que ceux qui relèvent de l'artisanat sont: mécaniciens, tisserands, tailleurs, forgerons, menuisiers, maçons, boulangers locaux.

Le commerce fait travailler des grossistes, des étalagistes, des revendeurs spécialisés (essence, tissu, kola, etc...) et des boutiquiers des quartiers.

Quant aux services, ils comprennent: transporteurs, hôteliers, bouchers, gérants des bars, guérisseurs, services religieux et traditionnels (maîtres coraniques, maîtres de Médersa), griots, services de bas niveau (manoeuvres, "pousse-pousse").

6.3. Quartiers et Groupes ethniques

Pendant l'administration coloniale, l'opposition entre la ville Marka et la ville administrative était nette à San. Mais depuis l'indépendance, on assiste à l'homogénéisation de l'espace urbain sanois.

En 1980, San comptait 11 quartiers: Lafiabougou, Hamdallaye, Santoro, Dabanina, Missira, Karentéla, Dallan, Bagadadji, Farakolo, Kayantona, quartier Sud-Est, Centre Commercial et Cité Administrative (cf. cartes).

	(menages)	Population
1. Santoro I	402	2412
2. Santoro II	206	1236
3. Hamdallaye	183	1098
4. Farakoro	290	1914
5. Kayantona I	187	1830
6. Kayantona II	342	1698
7. Missira	319	1920
8. Dabani	305	1740
9. Lafiabougou	405	2430
10. Bagadadji	283	1122
11. Karantela	320	1788
12. Dalan	300	2404
-----		-----
	3242	19188

Une évaluation plus récente de la population, en attendant les résultats du nouvel recensement administratif, donne un chiffre total de 22,694 habitants. Depuis 1980, la ville a donc connu une baisse de sa population, due à une forte migration vers Bamako et Ségou.

6.4. Chefs de quartiers et autorités municipales

Les chefs de quartiers sont aujourd'hui les représentants de l'autorité municipale. Ils sont constamment convoqués en réunion par la Mairie pour laquelle ils doivent mobiliser la population, l'informer et la sensibiliser. Ils perçoivent également pour la Mairie, des impôts et taxes. A cet effet, ils ont droit à des indemnités. A la différence des chefs de Canton, ils ont l'obligation de respecter la population, dans la mesure où celle-ci les propose à la nomination.

6.5. Chefs religieux et pouvoir politique

1. Imam et pouvoir politique. L'Imam de la Grande Mosquée, Seydna Oumar TOUMAGNON, est le seul interlocuteur des pouvoirs politiques. Il est en dehors de toutes activités politiques, même si la plupart des responsables politico-administratifs, prient avec lui durant les jours de fête et le mois de carême. C'est à lui que s'adresse l'administration quand elle veut solliciter des bénédictions pour le pays ou quand elle veut demander les grâces de Dieu pour qu'il pleuve.

2. Chrétiens et pouvoir politique. San est le siège d'un évêque depuis 1972. La mission des pères blancs, d'abord à Nouna a ouvert ses portes en 1955 et porté son oeuvre sur les populations rurales Bwa et Minianka. L'évêché joue un rôle, en particulier à travers des cultes, l'oeuvre d'assistance sociale et médicale, les écoles et centre de formation, et un centre de documentation qui est l'un des plus importants de la région. Quant au doyen de la mission Catholique, le Père De Rasily, il joue un rôle singulier dans la vie sanoise. Il a participé à toutes les grandes rencontres sur l'Education. Comme le Pasteur Paul TERA, son point de vue est toujours demandé par les autorités sur les grandes questions de la Nation. Ce fut le cas à la veille du débat national en Septembre 1994.

Outre les catholiques il y a depuis les années 80 l'installation de missions protestantes. A San, le chef de l'Eglise Protestante: le Pasteur Paul TERA, est membre influent de l'Association des Parents d'Elèves (APE) depuis la Transition. Tous les sanois sont unanimes pour reconnaître que son rôle a été décisif pour calmer les élèves pendant les troubles scolaires.

6.6. Griots, forgerons et pouvoir. Ils ne relèvent d'aucun Parti politique selon eux-mêmes. Ils sont disponibles pour tout ce que les partis politiques et l'Administration leur demandent affirment-ils. Cependant les griots reconnaissent que le multipartisme a considérablement affaibli leur Association.

VII. LES STRUCTURES TRADITIONNELLES PEUVENT-ELLES INFLUENCER LES ELECTIONS, LA DECENTRALISATION ?

On est tenté de répondre de façon mitigée à la question, si l'on se fie au comportement actuel des différents groupes.

Pour ce qui concerne les chefs de Canton, ils ne servent plus. L'influence de leur famille s'est effacée au profit de celle des chefs de quartiers, même si certains chefs de quartiers sont issus des familles d'anciens chefs de Canton. C'est justement dans ce cas que la tentative d'influencer le jeu politique est grande. Elle est d'autant plus grande que la famille qui dans ce cas continue d'exercer un rôle de pouvoir depuis l'administration coloniale, se croit de ce fait indispensable quand il s'agit d'élire des représentants du peuple. C'est ce qui aux yeux de beaucoup de sanois, explique les irrégularités ayant entaché les dernières élections législatives dans leur localité.

S'agissant des chefs de quartiers, ils se disent dans l'ensemble être du même côté que le Maire qui les a nommés, "qu'ils ne font pas de politique". Dans la mesure où le maire relève toujours d'un parti, cette position peut être interprétée différemment.

Les seuls chefs traditionnels dont on est sûr qu'ils n'influencent pas les élections, sont les religieux: l'Imam de la Grande Mosquée, les Pasteurs des Eglises Protestantes et Catholiques.

A propos des hommes de caste, il est vrai qu'ils ne sont pas particulièrement friands de la politique. N'oublions pas cependant qu'ils monnayent leurs prestations et qu'à ce titre ils peuvent se mettre au service des politiciens comme instruments afin d'influencer le jeu politique; ce qui semble être souvent leur cas à San.

Cependant, force est de reconnaître que les structures traditionnelles à San ne font rien officiellement ou publiquement, pour influencer les décisions politiques. La grande discrétion semble être de règle quant à leur comportement en la matière.

Une éventuelle influence des structures traditionnelles sur les prochaines élections et sur la décentralisation pourrait venir non pas de l'ensemble des structures traditionnelles, mais seulement de quelques vieilles familles et même de quelques individus influents de ces vieilles familles.

VIII. APERCU SUR LA GESTION ACTUELLE DE LA COMMUNE DE SAN

En 1980, Monsieur Nouhou Moriké TRAORE fut le 2^e Maire élu. En 1991, ce fut la 2^e gestion de Délégation Spéciale sous la Transition avec Monsieur Jean Fantié MALLE. Depuis 1992, le Maire est Mamadou DIALLO.

8.1. Les Charges.

Elles sont nombreuses et variées. On peut citer entre autres: les dépenses de fonctionnement de la Mairie, l'achat et l'entretien du matériel de travail, l'adduction et l'électrification, les constructions et équipements de classes, le paiement de certains enseignants (les vacataires des écoles fondamentales, les maîtresses des garderies d'enfants), la voirie municipale, les constructions de routes (ce sont les autorités communales de la Transition qui ont construit l'autoroute traversant la ville), la prise en charge de la Police, etc.

Les dépenses et les recettes de la Commune au cours des trois dernières années, ont été les suivantes:

CHAPITRES	RECETTES ORDINAIRES	DEPENSES ORDINAIRES
1994	65.966.000 FCFA	65.966.000 FCFA
1995	55.754.000 FCFA	55.754.000 FCFA
1996	64.025.000 FCFA	64.025.000 FCFA

CHAPITRES	RECETTES EXTRAORDINAIRES	DEPENSES EXTRAORDINAIRES
1994	127.000.000 FCFA	127.000.000 FCFA
1995	61.332.000 FCFA	61.332.000 FCFA
1996	25.375.000 FCFA	25.375.000 FCFA

8.2. Les problèmes

8.2.1. Les difficultés liées à la récupération des taxes municipales

La Commune de San a d'énormes difficultés pour récupérer ses taxes municipales. Ces difficultés avaient atteint leur point culminant avec le vent de la liberté qui avait soufflé pendant la Transition. La municipalité fut obligée à l'époque de fermer de nombreuses boutiques. Aujourd'hui encore ces difficultés persistent. En vue d'y remédier, la Mairie a actuellement mis en place une équipe dénommée « Groupe de suivi du Plan d'Action pour la mobilisation des ressources municipales ». Cette équipe est composée d'élus, de tous les anciens Maires de la Commune, des représentants des

commerçants, des représentants de toutes les ONG, de tous les services. L'équipe a pour mission la mise en place d'une politique de récupération des ressources municipales.

Il est encore trop tôt de parler des résultats obtenus par cette équipe qui, après sa mise en place, devait tenir sa première réunion à la fin du mois de Juillet 1996.

8.2.2. Les problèmes d'infrastructures .

La Mairie doit relever le défi d'électrifier une importante partie de la ville et faire l'adduction d'eau dans plusieurs quartiers. L'électrification de ces parties était prévue pour fin Août 1996, en même temps que la réalisation d'autres équipements.

8.3.3 La gestion domaniale

La Commune de San semble se livrer aujourd'hui à un véritable gâchis de ses terres, sous forme de terrain à usage d'habitation. Toutes les demandes dans ce sens aurait été satisfaites. La Mairie aurait été débonnaire au point de donner une soixantaine de lots à un policier influent. Toutes les places vides laissées autour des bureaux du Cercle et de la Résidence du Commandant de Cercle, ont été parcelées et distribuées. Une place vide délimitée par un Maire en 1979 dans le quartier de Santoro en vue d'en faire un marché, a été morcelée et distribuée. Il a fallu même l'intervention de certains anciens Maires pour qu'on arrête de morceler l'intérieur de la cour de la Mairie.

Autant il est recommandé cependant qu'un élu ait le souci de donner satisfaction à ses électeurs en leur distribuant des terres, autant il est aussi recommandé qu'il gère bien les recettes issues de ces distributions. Malheureusement, les sanois se demandent aujourd'hui où sont allées les sommes provenant de ces affaires domaniales. Par ailleurs, la mise en valeur des terrains ainsi distribués, doit être le souci majeur des autorités municipales, alors que les anciens élus municipaux s'accordent à reconnaître que même dans trente ans, toutes les parcelles distribuées ne pourront pas être mises en valeur.

IX. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS POUR LA DEMOCRATISATION, LA DECENTRALISATION.

9.1 Les constats

De cette Etude sur les structures traditionnelles et la vie politique à San, on peut faire plusieurs constats:

1. A propos des structures traditionnelles

- Les structures traditionnelles en cette période de démocratisation n'ont plus le poids qu'elles avaient durant la période coloniale et sous les 1^{ère} et 2^è Républiques.
- En conséquence, elles ne peuvent plus influencer publiquement ni les élections, ni la décentralisation dans la localité, bien qu'il soit possible qu'elles agissent discrètement en coulir.
- Des agissements en vue d'influencer effectivement les élections précédentes ont été constatées de la part de certaines personnes issues des familles fondatrices de la ville. Il s'agit là cependant de cas isolés, lesquels n'étaient pas souvent cautionnés par lesdites familles.

2. A propos de la décentralisation

- De l'avis de plusieurs éléments issus des structures traditionnelles, la création des Communes Rurales est prématurée. Elle a été précipitée, elle a été une affaire de politiciens, la population n'a pas été consultée, aucune étude n'a été faite au préalable.

- Non seulement l'Etat n'apporte aucune aide financière à la municipalité, mais surtout par rapport à l'avenir, les textes de décentralisation sont flous sur la perception des recettes fiscales.
- Le secrétaire général de la Mairie, à l'image de ses collègues d'ailleurs, n'a aucun statut, par exemple.
- La gestion actuelle de la Mairie est loin d'être un exemple de bonne gestion. La gestion domaniale est même désastreuse.
- En dépit de cette situation, le Maire actuel semble être bien apprécié.

9.2. Les recommandations

1. Par rapport aux structures traditionnelles, il faut:

- que les structures décentralisées prennent en compte les structures traditionnelles et les respectent comme éléments de notre culture;
- qu'il y ait par rapport à ces structures, un contrepoids, lequel ne peut être que le dynamisme du jeu démocratique, pour prévenir leurs influences négatives sur les élections, sur la décentralisation;
- que les textes sur la décentralisation envisagent des dispositions visant à atténuer l'influence des maires sur les chefs de quartiers, et que les procédures de leur nomination par les Mairies soient réétudiées.

2. Par rapport à la décentralisation:

- qu'il importe d'abord de s'intéresser au fonctionnement des Communes urbaines actuelles, de déceler les entraves à leur fonctionnement, d'y apporter les solutions appropriées afin d'éviter qu'elles ne se repercutent sur les futures Communes Rurales.
- Pour les mêmes raisons, que des mesures soient prises pour assainir d'abord la gestion des Communes Urbaines actuelles. Il faut en l'occurrence, que les élus municipaux rendent compte aux électeurs de leur gestion, que ces élus soient contrôlables et punissables conformément à la loi comme on le constate dans les démocraties avancées.
- qu'on fasse d'abord l'expérience dans une zone donnée, pour convaincre le reste du pays avant l'application effective de la décentralisation au niveau des Communes Rurales,
- que, contrairement à ce qui se passe par rapport aux Communes Urbaines actuelles, que l'Etat aide financièrement les futures Communes Rurales pendant leur phase de démarrage, car il y va de la survie de la plupart d'entre elles.
- Quelle que soit la nature des problèmes auxquels les populations et autorités des Communes Rurales seraient confrontées, les structures traditionnelles et religieuses, si et quand impliquées (Imams, Pères, Pasteurs), pourraient être d'un grand concours.
- L'incivisme étant de règle en matière de paiement de taxes et d'impôts dans de nombreuses Communes Urbaines, il risque de faire des nouvelles Communes Rurales des mort-nées, à défaut de mesures appropriées.

X. CONCLUSION

Les relations entre structures traditionnelles de San et la vie politique sont aujourd'hui des relations plus discrètes.

Si ces structures traditionnelles ont exercé en effet une influence évidente sur la vie politique pendant l'administration coloniale, aujourd'hui, elles observent plutôt un profil bas; elles ont adopté une attitude de réserve, voire de méfiance vis à vis l'administration moderne et territoriale.

Mais ont-elles la force, où l'ambition d'influencer les activités politiques en général, les élections où la décentralisation en particulier?

Cette situation peut s'expliquer à la fois par les effets des régimes de dictature que notre pays a connus et par le dynamisme prudent de notre jeune démocratie.

Par rapport à la décentralisation et surtout par rapport à l'avènement des Communes Rurales, il est à craindre qu'en plus des difficultés susceptibles d'être engendrées par la précipitation, les futures Communes Rurales voisines n'héritent de la Commune de San certaines tares dont les difficultés financières, l'incivisme des populations en matière de paiement des taxes, la mauvaise gestion du patrimoine foncier, etc. Un meilleur recouvrement d'impôts et de taxes municipales est indispensable pour garantir l'indépendance d'une gestion communale décentralisée.

A N N E X E S

BIBLIOGRAPHIE

- 1°) Bakari Kamian, Une Ville de la République du Soudan:SAN
Les Cahiers d'Outre Mer, Bordeaux, 12° année, no.45, jan-mars 1959
- 2°) « Notes et documents sur la région de San et Tominian et plus
spécialement sur les Bwa et les Boomu » de Rasily
Bwa TU, « Fonds de Rasily » (Centre Djoliba, Bamako).
- 3°) Couret Dominique « Etude d'un Centre Secondaire de la zone Soudannienne
San (Mali), Populations, groupes ethniques et vie urbaine ».
Mémoire de Maîtrise Université de Rouen (1983 - 1984), Institut de
Géographie.
- 4°) R. P. De Rasily, Notes à Servir à l'Histoire des Cercles de San et Tominian
1971, (Centre Djoliba, Bamako)
- 5°) Alfa Oumar Konaré, Les Grandes Dates du Mali, Bamako, 1980
- 6°) Cathérine Sibillé: « Collectivité traditionnelle et influence urbaine chez les
pêcheurs Bozo de Bélénikégny » (Mali), Mémoire de Maîtrise, Université de
Rouen 1983.
- 7°) Ouallet, « Vie et organisation commerciale d'un Centre Soudanien San,
(Mali), Mémoire de Maîtrise, Université de Rouen, 1982
- 8°) Lt. Col. Monteil, De Saint Louis à Tripoli par le lac Tchad: Voyage au travers du Soudan et
du Sahara accompli pendant les années 1890-91-92, Paris, Alcan

LES PERSONNES INTERROGÉES

1. Mr. Fana Coulibaly (en retraite au quartier Santoro, ancien Directeur à Boré, Bla, Kéméni.
2. Mr. Amadou Boï té, fonctionnaire de l'Administration coloniale, natif de San, Moniteur d'Agriculture en retraite au quartier Hamdallaye.
3. Le R. P. De Rasily de la Paroisse catholique de San.
4. Mr. Nouhou Moriké TRAORE, ancien Directeur de l'école Babou Dioni, Maire pendant 11 ans (1980 - 1991). Il a participé à toutes les activités de jeunesse à San, (quartier Santoro).
5. Mr. Jean Fantié Mallé, quartier Santoro-Extension, Instituteur ayant fait l'Ecole Normale Supérieure, Président de la Délégation Spéciale à la Mairie pendant 21 mois y compris la Transition.
6. Le Grand Imam ou l'Imam de la Grande Mosquée de San, Seydna Oumar Toumagnon, quartier Karentéla.
7. Mr. Bakary Cissé, Secrétaire général à la Mairie de San depuis 10 ans.
8. Allaye Daou, chef griot, chef coutumier de la pêche du Sanké depuis 1958, quartier Missira.
9. Prof. Bakari Kamian, Université de Dakar, ex Direction Générale de l'UNICEF, à Bamako, Djelibougou

ELECTIONS (d'après le Révérend Père De Rasily)

Elections générales à l'Assemblée Territoriale - Scrutin du 30 Mars 1952 2è Section - 14è Circonscription.

Liste de l'USRDA

1. Zouboye Mohammed (Agent d'Affaires)
2. Diarra Balla (Employé de Commerce).

Elections du 31 Mars 1957: Cercle de San:

Liste de l'USRDA:

- Zouboye Mohammed FALL
- TRAORE Mamadou
- COULIBALY Tombouctou
- Izaure Robert.

Elcetions Partielles à l'Assemblée Territoriale Circonscription de San - Scrutin du 11 Mars 1958

Liste de l'USRDA

- KAMATE Farabé (Directeur de l'Ecole de Karaba).

République Soudanaise - Elections à l'Assemblée Législative Scrutin de Mars 1959

San:

- ZOUBOYE Mohammed
- TRAORE Mamadou
- KAMATE Farabé
- TOURE Amadou

Elections Municipales - Scrutin du 28 Juin 1959:

Liste de l'USRDA

1. CISSE Baba
2. DAOU Allaye
3. SANTARA Amidou
4. FALL Mohammed Zouboye
5. DJIRE Bamoussa
6. FASKOYE Mamadou
7. TRAORE Mamadou
8. MAÏ GA Sidiki
9. BA Amady
10. TOURE Amadou
11. TRAORE Mahamane Alioune
12. TRAORE Yacouba
13. MOLINARI Jean
14. HAÏ DARA Mama
15. DEMBELE Baba

16. GUINDO Hamadoun
17. ESPER Saï d
18. SANOGO Mahamane
19. SAMAKE Abdel Kader
20. KAMATE Farabé
21. TRAORE Ousmane
22. TERA Bakoroba Amidou
23. SANTARA Bakassoum.

Liste des candidats de l'USRDA aux élections législatives du 12 Avril 1964:

San:

- Mohammed ZOUBOYE
- Amadou TOURE
- Farabé KAMATE
- Mamadou TRAORE N°5.

Elections Municipales du 14 Octobre 1979
Décret N° 263/PGRM du 4/7/1979

Commune de San:

1. Gangaly CISSOKO
2. Allayé TOURE
3. Théophile KAMATE
4. Sery TRAORE
5. Cyriaque MOUNKORO
6. El Hadji Karamoko DIARRA
7. Nouhoun Moriké TRAORE
8. Ckeick Oumar TOURE
9. Binké DJIRE
10. Koni FANE
11. Mamadou DEMBELE
12. Baba DEMBELE
13. El Hadj Ousmane DIARRA
14. El Hadj Bakoroba THERA
15. Sékou TAWATY
16. El Hadj Soumaï la KAMPO
17. Sidiki TRAORE
18. Seydou TRAORE
19. Amadou Foulakéba SANGARE
20. Mamadou THERA
21. Mamoutou DJIRE
22. Mahamane SANOGO
23. El Hadj Bakoroba BERTHE
24. Bamoye MAÏ GA
25. Ousmane TRAORE
26. Cheick Amadou TOUNGARA
27. BA BERTHE
28. Bouréma TOURE
29. Soungalo SIDIBE
30. Mme TRAORE Oumou DIANE
31. Mme TRAORE Coura COULIBALY

Elections Municipales du 24 Octobre 1983

Inscrits: 421.197
Votants: 348.715

Suffrages exprimés: 346.952
 Taux de participation: 82,79%
 Scrutin: 10 bureaux de vote: 10.158 inscrits, 8.329 votants, 82,81% de participants, 8.329 suffrages exprimés 100%.

Elections législatives du 9 Juin 1985

Liste de l'UDPM:

San:

- Thierno Boubacar DEMBELE
- Sikidi TRAORE
- Nouhounzo DIARRA.

Elections Municipales du 20 Octobre 1985

Décret N° 244/PG-RM du 26/9/89

Commune de San:

1. Allaye TRAORE
2. Loubé Théophile KAMATE
3. Sidi Yaya SANTARA
4. Moussa Zana DAOU
5. Nouhoun Moriké TRAORE
6. Cheick Oumar TOURE
7. Binké DJIRE
8. Koni FANE
9. Mamadou DEMBELE
10. Baba DEMBELE
11. Issa KONE
12. Seydou TRAORE
13. Amadou Foulakéba SANGARE
14. Ibrahima MAÏ GA
15. Bakoroba TERA
16. Sékou Bamoye TAWATY
17. Soumaï la KAMPO
18. Benké THERA
19. Mahamane SANOGO
20. Mme TRAORE Salimata LY
21. Bakoroba BERTHE
22. Bamoye MAÏ GA
23. Ousmane TRAORE
24. Cheick Amadou TANGARA
25. Mamadou TRAORE
26. Bouréma TOURE
27. Amadou THERA
28. Soungalo SIDIBE
29. Amadou GUINDO
30. Abdoulaye DEME
31. Moussa KOÏ TA.

Elections Municipales du 23 Octobre 1988

San:

1. Nouhoun Moriké TRAORE
2. Mamadou DEMBELE
3. Sékou Bamoye TAWATY
4. Loubé Théophile KAMATE

5. Ibrahima MAÏ GA
6. Molobaly BOUARE
7. Allaye TOURE
8. Sékou Marafa TRAORE
9. Bounama TOURE
10. El Hadji Bakoroba THERA
11. El Hadji Bamoye MAÏ GA
12. Mahamane Sidy TOURE
13. Sidy Yaya SANTARA
14. Ibrahima SOGOBA
15. Abdoulaye DEME
16. Moussa KOÏ TA
17. Binké DJIRE
18. El Hadj Koni KANE
19. Baba DEMBELE
20. Issa Youba KONE
21. Seydou TRAORE
22. Amadou Foulakéba SANGARE
23. Sinaly Bakoroba TRAORE
24. Amadou Diadiè MAÏ GA
25. Mama Baba BOÏ TE
26. Seydou KONATE
27. Ousmane TRAORE
28. Boua TRAORE
29. Soungalo SIDIBE
30. Mamadou dit Bâ DOUCOURE
31. Nama DEMBELE.

Elections Municipales de 1993.
Liste des Conseillers Municipaux de San

San:

U.F.D.P.

1. Lassine dit Almamy TRAORE
2. Allaye TOURE
3. Mamadou DEMBELE
4. Bagui FOFANA
5. Issiaka DIALLO
6. Mamadou TRAORE
7. Beny Mama DEMBELE
8. Boubacar Sidiki CAMARA
9. Bakoroba BERTHE
10. Bakaï na TRAORE
11. Samir NAMAN
12. Mamadou THERA
13. Ibrahima Sory TRAORE
14. Ayouba DIANKOUBA
15. Ladj TRAORE
16. Souleymane FOFANA
17. Céline KONE
18. Koni FANE
19. Sinaly GUINDO
20. Asseye KIRE
21. Mamadou TRAORE
22. Bamidou WARE.

ADEMA

1. Yacouba THERA

2. Mme KONE Nana DEMBELE
3. Maliki Gommo MAÏ GA
4. Seydou KONATE
5. Sékou Mama TRAORE

PDP

1. Loubé Théophile KAMATE
2. Ibrahima TOURE dit Eden
3. Nouhoun Moriké TRAORE

CNID

1. Amadou THERA
2. Madani DIA

UFD

1. Sinaly Bakaï na TRAORE
2. Sinaly Badian TRAORE

RDP

1. Tégué dit Adama TOGO

PMD

1. Mme CISSOKO née Naba KOUYATE

Liste des Partis actuels à San (selon les dernières élections):

1. USRDA-UFD
2. ADEMA
3. PDP
4. CNID
5. UFD
6. RDP
7. PMD

Les différentes autorités municipales de San de 1958 à 1991

- Avril 1958: BYAIS (Maire)
- 14/9/58: ZINGUEDAN (Maire)
- 6/10/59: Oumar BORE (Maire)
- 8/3/6?: Yoro DIALLO (Maire)
- 1/1/65: Lamine OUATTARA (Maire)
- 5/6/66: Mohammed Zouboye FALL (1er Maire élu)
- 5/2/67: Babou DIONI (Président Délégation Spéciale)
- 16/8/69: Yacouba TRAORE (Président Délégation Spéciale)
- 21/11/70: Babou DIONI (Président Délégation Spéciale)
- 1975: Salif TRAORE, (Président par Intérim Délégation Spéciale)
- Oct. 75: Cheick TOURE (Président de la Délégation Spéciale)
- 2/1/1980: Nuhoun Moriké TRAORE (2è Maire élu)
- 1991: Jean Fantié MALLE (Président de la Délégation Spéciale)
- 1993: Issiaka DIALLO (Maire).

Liste des Commandants de Cercle de San après l'Indépendance

- | | | |
|-----|-----------------------|-------------------|
| 1. | Oumar BORE | 7.10.59 |
| 2. | Yoro DIALLO | 2-60 |
| 3. | Lamine WATTARA | 2.68 |
| 4. | El Hadj Kalilou Diaby | 69 ou 70 |
| 5. | Amadou Bocoum | 73 |
| 6. | Sékou Adama DICKO | 9/74 |
| 7. | Moustapha ag HAIRY | 10/78 |
| 8. | Amidou TRAORE | 11/80 |
| 9. | Abou SOW | 12/9/85 |
| 10. | Bass KANE | 9/87 |
| 11. | Mary DIARRA | 5/11/91 - 20/8/93 |
| 12. | Ibrahima GUIRE | 1/94. |

Liste des Députés actuels:

1. Youssouf TRAORE (suspendu)
2. Mahamane SAMIR
3. Mamadou THERA.